



CONSEIL GENERAL, 1545 CHEVROUX

Procès-verbal de la séance du lundi 9 octobre 2023

tenue au bâtiment communal de Chevroux

À 20h00, **Véronique Gut-Lacôte**, Présidente du Conseil, salue les personnes présentes et passe la parole à **Madame Sabra Chuard**, secrétaire ad interim, pour procéder à l'appel nominal.

32 membres sont présents, 18 membres sont excusés, 10 membres sont absents.

Selon l'article 47 du Règlement du Conseil général, « Le Conseil ne peut délibérer qu'autant que les membres présents forment le tiers du nombre total de ses membres ». Le nombre total des membres du Conseil général étant, à ce jour, de 62, le quorum est fixé à 21 membres présents.

Le quorum étant atteint et le Conseil pouvant délibérer valablement, **la Présidente**, au nom du bureau du Conseil Général, souhaite la bienvenue à chacune et chacun. Elle remercie les membres de la Municipalité, tout spécialement M. Denis Mayor pour sa première séance du Conseil Général en tant que Municipal et le boursier communal pour leur présence. Elle adresse également ses remerciements à Mme Evelyne Wolf-Bonny pour la rédaction de l'article à paraître dans le journal de la Broye.

Elle demande à ce que le membre qui prendra la parole veuille bien se lever et annoncer clairement son nom et prénom. Elle rappelle également que la séance sera enregistrée et effacée après approbation du procès-verbal.

L'ordre du jour ayant été envoyé avec la convocation, **la Présidente** annonce qu'en date du 3 octobre 2023, le bureau du Conseil a reçu un courriel de la Municipalité et en fait la lecture. Il est mentionné dans ledit courriel qu'à la suite d'une séance avec les membres de la Commission Ad hoc concernant le préavis municipal 08/2023 relatif au Nouveau Règlement du personnel communal, la Municipalité a décidé de retirer le préavis de cette séance et qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du Conseil Général. Le point 6 du présent procès-verbal ne sera pas à l'ordre du jour.

La Présidente demande ensuite si quelqu'un souhaite modifier l'ordre donné de cet ordre du jour. Comme ce n'est pas le cas, il est adopté séance tenante.

Ordre du jour

1. Démissions / admissions et assermentations.
2. Procès-verbal de la séance du lundi 19 juin 2023
3. Communications du bureau du Conseil général.
4. Préavis municipal n° 06/2023 – Arrêté d'imposition – Année 2024.
5. Préavis municipal n° 07/2023 – Demande d'un 2^{ème} crédit complémentaire pour la finalisation du dossier PACom (Plan d'aménagement communal).
6. Préavis municipal n° 08/2023 – Nouveau Règlement du personnel communal (Retiré)
7. Nomination
 - a) D'un ou d'une membre à la commission des Finances
 - b) D'un ou d'une secrétaire du Conseil général
8. Communications de la Municipalité.
9. Propositions individuelles et divers

Point 1 : Démissions / admissions et assermentations

À ce jour, le bureau du Conseil Général n'a reçu aucune démission.

Une demande d'admission au Conseil Général a été faite par courrier par **Mme Soraya Maillard**, la lecture en est donnée par **La Présidente**. Il est mentionné qu'elle postule également en tant que scrutatrice.

La Présidente demande à **Mme Soraya Maillard** de se présenter devant l'Assemblée et ensuite à cette dernière de se lever pour la lecture de l'assermentation.

Mme Soraya Maillard ayant été assermentée, **la Présidente** l'en remercie et lui souhaite la bienvenue.

Point 2 : Procès-verbal de la séance du lundi 19 juin 2023

Une copie du procès-verbal a été envoyée avec la convocation. Personne n'en souhaite la lecture ni la modification. Le procès-verbal est approuvé à la majorité avec 1 avis contraire.

Point 3 : Communications du bureau du Conseil général

Communication n° 1 : Remerciement sincères à la Commission culture et loisirs, sous la houlette de **Mme Martine Roux**, pour l'organisation du repas des villageois et de

l'accueil des nouveaux habitants qui fut un succès.

Communication n° 2 : Rappel des prochaines votations du 22.10.2023 relatives aux élections du Conseil National et du Conseil des Etats. Recommandation est donnée du site smartvote.ch avec présentation brève du site pour l'appui dans la sélection personnelle des candidats.

Rappel également de **la Présidente** du changement de formule pour l'élection du Conseil des Etats, soit cocher avec des croix et ne pas tracer les éléments supplémentaires.

Communication n° 3 : Séance du Conseil général 2023

La Présidente rappelle la date de la prochaine séance en 2023

- Lundi 11 décembre 2023 Séance IV

Point 4 : Préavis municipal n° 06/2023 – Arrêté d'imposition – Année 2024

Mme Véronique Gut-Lacôte donne lecture succincte dudit préavis et passe la parole à **M. Marcel Gut-Lacôte**, rapporteur de la commission des finances, qui lit son rapport.

Aucune autre remarque ou question n'étant formulée lors de la mise en discussion, il est passé au vote : le préavis municipal n° 06/2023 est accepté à l'unanimité.

Point 5 : Préavis municipal n° 07/2023 – Demande d'un 2^{ème} crédit complémentaire pour la finalisation du dossier PACom (Plan d'aménagement communal)

La Présidente demande à l'assemblée si elle souhaite la lecture complète dudit préavis. Comme ce n'est pas le cas, elle passe directement la parole à **M. Marcel Gut-Lacôte**, rapporteur de la commission des finances, qui lit son rapport.

Aucune remarque ou question n'étant formulée lors de la mise en discussion pour ledit préavis, **la Présidente** lit le texte du Conseil Général qui est le suivant :

« En conclusion, le Conseil Général de Chevroux décide d'autoriser formellement la finalisation des travaux du PACom, d'accorder à cet effet un crédit supplémentaire de CHF 127'155.- TVA comprise, montant dont il y aura lieu de déduire une éventuelle subvention, de financer ce montant par les fonds disponibles en trésorerie ou alors si ces derniers n'étaient pas suffisants, d'autoriser la Municipalité à recourir à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement, d'amortir le montant, subvention éventuelle déduite, sur une durée de 10 ans dès l'approbation par le Conseil d'État par le compte n° 310.300-T1.1. »

Le préavis est ensuite passé au vote. Faisant l'objet d'une abstention et d'aucun avis

contraire, le préavis municipal n° 07/2023 est accepté à la majorité.

Point 6 : Préavis municipal n° 08/2023 – reporté.

Point 7 : Nomination

a) D'un ou d'une membre à la commission des Finances

La Présidente indique que depuis la dernière séance, deux personnes se sont approchées précisant leur intérêt et leur dévouement pour la Commission des Finances. Elle a reçu un téléphone de **Mme Fabienne Hurni-Bonny**, excusée pour la présente séance mais réitérant son intérêt ainsi qu'une lettre de **M. Alexander Liechti** se portant candidat pour le poste susmentionné, dont elle donne la lecture.

La Présidente propose à l'Assemblée de ne pas procéder au vote et d'accepter l'intégration des deux personnes à la Commission des Finances, en expliquant la difficulté de ladite commission à trouver des dates pour les séances où 5 personnes peuvent être présentes, ce qui fait qu'avec 2 candidats supplémentaires, cela leur sera facilité.

Aucun avis contraire n'ayant été formulé, **Mme Véronique Gut-Lacôte** nomme **Mme Fabienne Hurni-Bonny** et **M. Alexandre Liechti** à la Commission des Finances au poste de suppléants et leur en remercie.

b) D'un ou d'une secrétaire du Conseil général

La Présidente a approché **Mme Sabra Chuard**, actuellement secrétaire-adjointe à la Commune, pour prendre le relais en qualité de secrétaire du Conseil Général en expliquant notamment la situation actuelle relative au poste ainsi qu'aux changements prévus au sein de l'administration communale dès 2024, dont la raison dernière est pour laquelle **Mme Sabra Chuard** a accepté ledit poste ad intérim jusqu'à la fin de l'année avant de se prononcer.

Auquel cas le poste sera refusé, une annonce sera publiée dans un journal régional.

Point 8 : Communications de la Municipalité

La Présidente donne ainsi la parole au Syndic, **M. Charles Edouard Bonny**.

M. Charles Edouard Bonny remercie l'assemblée pour l'acceptation des préavis, dont il sera en charge du n° 07/2023 avec **M. Daniel Rousseau**, ainsi que **M. Denis Mayor**

pour son engagement au sein de la Municipalité, dont l'élection a été faite le 9 juillet 2023 avec entrée en fonction le 18 juillet 2023 lors de sa première séance de la Municipalité.

M. Christian Bonny, Vice-Syndic prend ensuite la parole pour évoquer les 3 points suivants :

1. Problématique des odeurs de la STEP : une visite de la DGE a été effectuée en juillet 2023, en présence de l'exploitant WAMAX SA, du responsable de la Voirie et du Municipal ; toujours la même problématique, soit celle des odeurs dans le bassin primaire et le stockeur. La Municipalité a pris la décision de faire des extractions supplémentaires debout avec mandat de l'exploitant WAMAX SA pour sa présence journalière durant les 3 mois de la haute saison estivale au lieu de trois jours par semaine. Il mentionne les coûts supplémentaires de CHF 12'000.- en 2022, montant extrait durant l'année 2023 et non prévu au budget ainsi que le montant estimé d'environ CHF 4'000.- pour les heures supplémentaires susmentionnées de l'exploitant WAMAX SA durant les 3 mois estivaux. La Municipalité a également décidé de mettre des adjuvants bactériologiques dans le stockeur (aident à la digestion du stockeur) ainsi que la mise au budget 2024 d'une serre pour bâcher les bassins afin d'éviter le rayonnement sur lesdits bassins, ce qui fonctionnerait bien dans les porcheries avec un brumificateur et ce qui permet d'apaiser les odeurs.

2. Préavis municipal n 05/2023 - remplacement du système de pompage des eaux usées de la zone chalets : évoque sa parution dans le journal avec mise à l'enquête du 07.10 au 06.11.2023.

3. Avancée sur le curage de la zone camping et chalets pour les eaux claires : indique la problématique des tuyaux toujours en charge et qu'une solution, un peu plus onéreuse mais resterait dans le tir du budget, a été trouvée, soit curage pour passer les caméras et pompage au bout au fur à mesure car les tuyaux ne peuvent pas s'évacuer. Le rapport complet des eaux claires sera effectué novembre 2023, en sachant qu'il faudra prévoir de surélever les chambres acutellement surbaissées, qu'il y a des tuyaux écrasés et des tuyaux cassés, ce qui occasionne des fouilles ainsi que la réparation et qu'il y a beaucoup de tuyaux bouchés avec des racines où il faudra fraiser (prévision dans budget 2024). Actuellement pas de prix ni de solution mais la Municipalité s'attelle dans cette problématique pour la prévision du budget 2024.

Mme Martine Roux n'a pas de communication à formuler.

M. Daniel Rousseau prend la parole pour communiquer l'agenda du PACom et son déroulement à court et moyen terme : séance semaine précédente avec le Syndic, Mme Parisod (Fischer Montavon + Associés SA) et M. Jonathan Rey (avocat-conseil) concernant le traitement des oppositions et des séances de conciliations qui débiteront en novembre 2023. Toutes les personnes concernées recevront une convocation. La procédure sera telle que selon l'aboutissement ou modification des demandes, cela pourra faire l'objet d'une nouvelle mise à l'enquête mais uniquement de la parcelle concernée dans le cas d'une modification et non de l'intégralité du PACom. Une commission sera ensuite nommée en fonction des oppositions qui resteront maintenues,

ce qui sous-entendra qu'elles seront soumises au Conseil Général quant à la décision de leur levée ou non. Si les oppositions seront levées, elles seront transmises au canton pour signature et validation. Il mentionne qu'il est difficile de donner actuellement un délai et évoque pour exemple le cas d'une commune qui après la validation par son Conseil Général en février attend encore « le feu vert » définitif du Conseil d'Etat. Bien que dépendante du canton dans les échéances, la procédure ira plus vite. **M. Daniel Rousseau** explique à cet effet l'intérêt de la Municipalité d'avoir à ses côtés **M. Jonathan Rey** qui connaît bien les dossiers et précise sa fonction, soit en tant que conseiller juridique de la Commune et non en tant que son avocat, et indique qu'il ne sera pas présent lors de toutes les séances. Ainsi, l'objectif est de finaliser le traitement d'ici fin de l'année 2023 pour soumission ensuite au Conseil Général.

M. Jean-Daniel Mayor demande s'il y aura un droit de recours sur une levée d'opposition. **M. Daniel Rousseau** explique qu'en cas de levée d'opposition par le Conseil Général, cela sera ensuite soumis au canton pour validation. Une fois la validation du canton donnée, un droit de recours de 30 jours sera alors possible pour faire opposition sur ladite validation auprès du Tribunal cantonal.

M. Denis Mayor n'a pas de communication à formuler.

La Présidente remercie la Municipalité pour leur présence et leurs précisions.

Point 9 : Propositions individuelles et divers

Mme Sophie Guggi prend la parole pour transmettre ses remerciements pour sa fonction de secrétaire ad intérim du Conseil Général et regrette de devoir s'être retirée de ses fonctions pour des raisons professionnelles. Elle s'excuse de ne pas avoir pris la parole en temps voulu mais indique qu'elle n'approuve pas le procès-verbal du 19.06.2023, pas dans son contenu mais dans sa rédaction. Elle dit qu'elle avait transmis ses propositions de corrections à **la Présidente** par courriel, commente que les précédents procès-verbaux ont toujours bien été rédigés et qu'il est important de respecter le fond ainsi que la forme. Elle demande à l'assemblée si elle souhaite qu'elle lui cite quelques erreurs.

M. Marcel Gut signale que le point est clos car le procès-verbal a déjà été accepté.

Mme Véronique Gut prend la parole pour répondre à **Mme Sophie Guggi**, notamment pour lui indiquer que le procès-verbal du 19.06.2023 a déjà été approuvé en l'état et pour lui préciser qu'elle a reçu ses propositions à 00h30 ce jour même, ce qui ne lui donnait pas de temps pour en prendre considération. Elle évoque également la démission de **Mme Sophie Guggi** parvenue 15 jours avant la séance du Conseil Général et sans avoir traité ledit procès-verbal.

La Présidente explique qu'elle a fait alors ce qu'elle a pu, par ailleurs le jour de son anniversaire, et s'excuse auprès de l'Assemblée pour les éventuelles erreurs restantes. Elle mentionne également que les tournures de phrases dudit procès-verbal sont compréhensibles pour tout le monde, que les points importants y figurent et qu'alors, le

sujet est maintenant clos.

Mme Sophie Guggi reprend la parole pour préciser à son tour qu'elle avait donné sa démission le 04.06.2023 et qu'elle a accepté le poste ad intérim jusqu'au 19.06.2023, à la suite des votations. Elle comprend que cela puisse mettre beaucoup de personnes mal à l'aise ou que cela ait suscité une surcharge de travail, surcharge qu'elle a elle-même en raison de diverses responsabilités professionnelles, mais ne pense pas qu'on puisse lui reprocher de ne pas avoir pu assumer plus longtemps la fonction de secrétaire du Conseil Général. Elle dit avoir écrit également 2 fois pour s'assurer que le nécessaire pourra être fait pour le procès-verbal du 19.06.23 et la gestion du secrétariat. Elle termine en évoquant son souhait de pouvoir terminer par une belle rencontre concernant ce sujet tendu et transmet ses remerciements auprès de la Présidente et de l'assemblée.

La Présidente remercie **Mme Sophie Guggi** et demande si une autre personne souhaite également intervenir.

N'ayant aucune réaction dans l'assemblée, **la Présidente** transmet alors ses remerciements à toutes les personnes, tant pour leur présence, leur investissement et leurs lectures. Elle invite chacun et chacune à partager un moment de convivialité dans un des restaurants du village et clôt la séance à 20h35.

La Présidente du Conseil

Véronique Gut-Lacôte



La Secrétaire

Sabra Chuard